

ASSOCIATION « BOCAGE GÂTINE JEUNESSE »

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN DATE DU 25 NOVEMBRE 2017

Le 25 novembre 2017, à 9h30 à Parthenay, dans les locaux de la Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine.

Les administrateurs de l'association dénommée « Bocage Gâtine Jeunesse » (BOGAJE), se sont réunis en conseil d'administration (CA) sur convocation, faite conformément aux statuts.

La feuille de présence mentionnant les noms, prénoms, adresses et professions des membres présents, a été signée par ceux-ci en entrant en séance, et est annexée au procès-verbal (PV).

André HERAULT et Xavier ARGENTON ont co-présidé cette séance.

Les points suivants ont été examinés :

1. L'avis du Comité de pilotage PIA Jeunesse
2. L'avancement de l'action maillage (2.1)
3. La communication de la 3^{ème} rencontre de l'observatoire
4. L'organisation du prochain comité de suivi des co-financeurs
5. Calendrier des réunions de BOGAJE pour 2018 : Bureau, CA, AG, Comité de suivi des co-financeurs
6. Informations diverses

Propos liminaires

Le CA accueille l'association Diff'art en qualité de nouvel administrateur pour le collège associatif. Elle est représentée aujourd'hui par David SAUVIGNON. Oscar BERNAUD a été contacté pour rejoindre le collège des jeunes. Sa participation reste à confirmer.

Le CA accueille aussi et pour la première fois trois auditeurs libres : Christian DUBRAY du CSC Val de Gâtine, Karine GERON de la MSA et Delphine COTILLON du CSC Airvaudais Val du Thouet. Cette démarche sera reconduite à chaque nouvelle réunion de CA.

1. Avis du comité de pilotage PIA Jeunesse

En amont de la réunion du CA, l'ensemble des administrateurs ont été destinataires de la lettre du Président du Comité de pilotage PIA Jeunesse adressée à BOGAJE et annexée au PV. Celle-ci constitue l'avis officiel sur la mise en œuvre du Projet « Les jeunes s'en mêlent » à la date du 20 septembre 2017. Elle reprend pour grande partie les éléments techniques transmis par notre interlocuteur à l'ANRU et déjà présentés en CA du 29/09/2017.

Une lecture focalisée de l'avis sur les avertissements et les recommandations a permis aux administrateurs de statuer sur la stratégie à adopter pour une conduite ajustée du Projet (plan d'actions). Celle-ci constituera le contenu de la réponse écrite de BOGAJE au Comité de pilotage PIA Jeunesse.

La gouvernance

Le diaporama annexé au PV présente les remarques formulées par le Comité sur la gouvernance. A ce sujet, les administrateurs ont validé les éléments de réponses suivants :

- La participation de BOGAJE dans les instances de décisions des actions a été validée au CA du 29/09/2017.

- Le pilotage et l'animation par BOGAJE de groupes de travail coopératifs pour garantir la cohérence et l'articulation des actions a été validé au CA du 29/09/2017. Ces groupes de travail thématiques sont détaillés dans les paragraphes suivants.
- La présence de l'Etat local au CA, au comité technique et au comité de suivi des co-financeurs a été validé au CA du 29/09/2017.

Remarques :

Pour valoriser le travail coopératif impulsé par BOGAJE, Mattieu BERNARDIN demande la mise en avant dans la réponse au Comité, du groupe de travail déjà existant pour la création du label « Les jeunes s'en mêlent » qui réunit les professionnels de jeunesse du Bocage et de la Gâtine.

L'Habitat Jeune (HJ)

Le diaporama annexé au PV présente les remarques formulées par le Comité sur l'action Habitat jeune. A ce sujet, les administrateurs ont validé les éléments de réponses suivants :

- La participation d'une délégation de BOGAJE (composé des partenaires de l'HJ) à la réunion d'échanges sur le montage financier avec l'ANRU et la DHUP, le 29/11/2017 à Paris.
- Le pilotage et l'animation d'un groupe de travail par BOGAJE, pour la démonstration du caractère innovant de l'action HJ, dès novembre 2017.
- L'organisation d'un temps d'échange de pratiques avec le PIA Bordelais sur leurs « Pôles territoriaux de coopération jeunesse » au 1^{er} trimestre 2018.

Remarques :

Sur l'opération Tiny house portée par l'association Un toit en Gâtine, Xavier ARGENTON demande à vérifier si l'association n'est pas soumise aux règles des marchés publics. Cette question déjà posée à l'ANRU fera l'objet d'une demande d'écrit officiel pour couvrir l'association.

Sur la note du Président de l'Agglo2b destinée à l'ANRU annexée au PV, le CA ne remet pas en cause le contenu mais envisage une contribution globale des acteurs de l'HJ sur le sujet notamment lors de la réunion entre BOGAJE-ANRU-DHUP et par la suite dans le cadre d'un écrit commun.

La Cité de la Jeunesse et des métiers (CJM)

Le diaporama annexé au PV présente les remarques formulées par le Comité de pilotage PIA Jeunesse sur l'action Cité de la jeunesse et des métiers. A ce sujet, les administrateurs ont validé les éléments de réponses suivants :

- Le pilotage et l'animation par BOGAJE d'un groupe de travail sur les liens entre la Cité de la jeunesse et des métiers et les Pôles structurants jeunesse (PSJ) du Bocage :
 - le 24/01/2017 : consolidation du projet de maillage pour le Bocage
 - au 1^{er} trimestre 2018 : définition et mise en œuvre de la coopération entre CJM et PSJ
 - au 2^{ème} trimestre 2018 : définition et mise en œuvre de la coopération à l'échelle de Bocage-Gâtine

Remarques :

Martine CHARGE-BARON réagit à réflexion du Comité de pilotage PIA Jeunesse qui dit « attendre que les jeunes qui participeront à la conception et à la gouvernance de l'équipement ne soient pas seulement repérés par les élus ». Elle affirme que la vision des élus est bien d'associer une jeunesse représentative de celle du territoire au projet de la Cité de la jeunesse et des métiers.

Le Campus rural de projets

Le diaporama annexé au PV présente les remarques formulées par le Comité sur l'action Campus rural de projets. A ce sujet, les administrateurs ont validé les éléments de réponses suivants :

- Pilotage et animation d'un groupe de travail par BOGAJE sur les liens entre Pôle d'innovation à l'échelle de la Gâtine et PSJ, entre les 3 EPCI de Gâtine :
 - au 1er trimestre 2018 : réunion de concertation sur les modalités de coopération et de co-construction entre les 3 EPCI
 - au 2ème trimestre 2018 : définition et mise en œuvre de la coopération à l'échelle de Bocage-Gâtine
- Pilotage et animation d'un groupe de travail par BOGAJE sur la culture de l'entrepreneuriat et l'aide à la création d'activité des 16-30 ans :
 - le 08/12/2017 réunion du comité technique élargi aux partenaires intéressés par le sujet (groupe de travail ad hoc). Pour nourrir la réflexion, les participants bénéficieront du témoignage de l'AFIPAR porteur de la démarche STEP (Stimuler les territoires par l'emploi et les projets)

Remarques :

Danielle TAVERNEAU et Stéphane AYRAULT soulignent qu'il est nécessaire de repartir des travaux issus du maillage gâtinois pour définir les modalités de coopération entre les 3 EPCI. Les 3 collectivités de Gâtine représentées au CA, se disent favorables à une coopération qui s'inscrit dans une logique de co-construction accompagnée par BOGAJE.

Pour la reconfiguration de l'action 3.6, Mattieu BERNARDIN et Martine CHARGE-BARRON rappellent qu'il est fondamental de maintenir un pilotage de l'action par des jeunes du territoire, à l'image de l'association du Grenier de Py. La collaboration avec acteurs du maillage constitue une clé pour parvenir à cet objectif.

Prochaines étapes de formalisation entre BOGAJE et l'ANRU

Un courrier de réponse va être adressé au Président du Comité de pilotage PIA Jeunesse afin de présenter le plan d'actions ci-dessus, validé par le CA. Dans sa lettre, BOGAJE s'engage à remettre à l'ANRU d'ici l'été 2018 un rapport de démonstration du Projet unique et global mettant en œuvre une vision unifiée et cohérente par la présentation des travaux issus des groupes de travail du 1^{er} semestre 2018.

L'avis du Comité de pilotage PIA Jeunesse va faire l'objet d'un 3^{ème} avenant à la convention entre BOGAJE et l'ANRU. Celui-ci réintègrera les actions « Cité de la jeunesse et des métiers » (3.3) et « Habitat jeune » (5.1) et suspendra l'action « Campus rural de projets » (3.7), à la date d'effet au 20 septembre 2017.

Remarques :

Pour le Campus rural de projets, Xavier ARGENTON demande que soit indiqué dans l'avenant à la convention les modalités et échéances de réintégration de l'action.

Le Sous-Préfet, Christophe BURBAUD, voit dans cet avis une avancée significative par la réintégration de 2 actions. Il reconnaît qu'il reste du travail à faire pour installer un projet territorial de jeunesse partagé à l'ensemble du territoire Bocage-Gatine. La cohésion des EPCI de Gâtine est un enjeu majeur dont on perçoit des signes positifs pour commencer à avancer ensemble. La démonstration d'une vision unifiée sous l'égide de BOGAJE est fondamentale pour permettre la réalisation des actions notamment bâties. Il rappelle le soutien de l'Etat au côté de BOGAJE pour voir le Projet aboutir.

2. L'avancement de l'action maillage

En Gâtine, la présentation de l'état d'avancement de l'action maillage au travers du diaporama annexé au PV, a mis en exergue une augmentation du nombre de référents jeunesse sur la CCPG pour assurer le maillage de la Gâtine, tel que défini dans le diagnostic consolidé.

Pour répondre au nouvel équilibre financier que cela génère, Guillaume MOTARD propose de transférer les crédits PIA initialement affectés à l'opération d'habitat jeune sur Secondigny, au bénéfice de la création des postes de référents jeunesse et d'un espace d'accueil jeunes sur cette même commune. Identifié comme une zone blanche dans le diagnostic préalable, Secondigny appelle prioritairement le développement d'une offre jeunesse au travers la création d'un espace d'accueil pour les jeunes. Si l'opportunité d'habitat jeune n'est pas remise en cause sur la commune, la collectivité a jugé prématuré la construction d'une micro-résidence. Le recours à l'habitat mobil (Tiny house) permettra de répondre temporairement aux besoins.

Marianne ALBERT ajoute que le portage des référents jeunesse est confié au réseau associatif à savoir dans une première phase de développement par le CSC de Chatillon pour le secteur de Parthenay (0.5 ETP) et par le CSC du Pays Ménigoutais pour les secteurs de Ménigoute et Secondigny (1 ETP).

Cette proposition d'ajustement a été adressée à BOGAJE par la CCPG dans son courrier du 22/11/2017, annexé au PV.

André HERAULT explique qu'il s'agit d'un ajustement permettant la réalisation d'une offre jeunesse sur Secondigny pour un maillage harmonieux sur l'ensemble du territoire. Celui-ci ne pouvant pas se réaliser par la création d'une RHJ sur la commune, il revient à BOGAJE de présenter à l'ANRU une démarche nouvelle et soutenue par l'ensemble des partenaires dont les partenaires de l'habitat jeune. Certes, le projet de RHJ sur la commune ne se réalisera pas dans le PIA mais reste dans les projets de la collectivité

Remarques :

Jean-Michel PRIEURE dit comprendre la logique néanmoins il alerte sur le fait que la Tiny house ne pourra pas remplacer le service d'une RHJ sur la commune alors que le besoin est avéré. De plus les partenaires de l'habitat jeune qui ont été mobilisés sur l'étude de besoin sont en attente d'informations de la part de la CCPG sur le calendrier de réalisation de la RHJ.

Le CA se dit favorable à la présentation de cet ajustement auprès de l'ANRU qui vise à conforter l'action maillage par la réaffectation des crédits de l'opération HJ de Secondigny.

Sur le Bocage, Mattieu BERNARDIN explique que le maillage est en cours de clarification entre la politique de l'Agglo2b et le projet des acteurs associatifs. La réunion du 14/11/2017 a permis de mettre au débat l'alerte lancée par Familles rurales sur la difficulté des acteurs à travailler ensemble sur le sujet. Actuellement, les acteurs associatifs retravaillent à une vision du maillage en cohérence avec les attentes de chacun dont celles de l'Agglo2b. Cette vision sera affinée au cours d'une rencontre très prochaine avec le Président et le Vice-président à la jeunesse de l'Agglo2b.

3. La communication de la 3ème rencontre de l'observatoire

Le CA valide l'affiche de communication pour la rencontre de l'observatoire du 15 décembre prochain. Celle-ci sera transmise aux professionnels de jeunesse et aux maires pour un relais aux jeunes du territoire.

L'événement étant porté en partenariat avec la Colporteuse, le CA donne champs libres à l'association pour l'organisation du cocktail.

4. Comité des co-financeurs

Le CA valide la programmation de la première réunion du comité de suivi des financeurs (qui remplace le comité de pilotage des financeurs) qui se déroulera en introduction du prochain CA (calendrier à suivre).

5. Calendrier 2018

Le CA valide le calendrier des réunions de BOGAJE pour l'année 2018 :

Réunion du bureau :

- 18/01/18 à 10h à Bressuire à l'Agglomération du Bocage Bressuirais (Agglo2b)
- 15/03/18 à 10h à Parthenay à la Maison de l'emploi et des entreprises de Parthenay (MDEEPG)
- 26/04/18 à 10h à Bressuire (MDEBB)
- 24/05/18 à 10h à Parthenay (MDEEPG)
- 21/06/18 à 10h à Bressuire (MDEBB)
- 20/09/18 à 10h à Parthenay (MDEEPG)
- 22/11/18 à 10h à Bressuire (MDEBB)

Réunion du CA :

- 19/01/18 à 14h30 Comité de suivi puis à 16h CA, à Bressuire à l'Agglomération du Bocage Bressuirais (Agglo2b)
- 17/03/18 à 9h30 à Parthenay à la Maison de l'emploi et des entreprises de Parthenay (MDEEPG)
- 27/04/18 à 18h à Bressuire (Agglo2b) : arrêté des comptes
- 22/06/18 à 14h30 Comité de suivi puis à 16h CA, à Bressuire (Agglo2b)
- 22/09/18 à 9h30 à Parthenay (MDEEPG)
- 23/11/18 à 18h à Bressuire (Agglo2b)

Assemblée générale :

- 26/05/18 à 9h30 à Parthenay (MDEEPG)

6. Informations Diverses

Temps fort : Campus rural de projets ? Un lieu pour les jeunes ?

Le 6 décembre la CCPG et la MDEEPG organisent un temps fort autour du projet de « Campus Rural de Projets ». A cette occasion, Danielle EVEN et Bertrand COLY, rédacteurs du rapport du Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) sur la « Place des jeunes dans les territoires ruraux » de février 2017 animeront une conférence sur le sujet à partir de 18h au Palais des Congrès à Parthenay. L'ensemble des partenaires de BOGAJE sont invités à cette soirée, une invitation leurs parviendra prochainement.

Pétition nationale « contre la mise à mort des Maisons de l'Emploi annoncée par l'Etat »

Le gouvernement prévoit une baisse drastique des financements des Maisons de l'emploi (MDE) : 50 % en 2018, 0 € en 2019. Le projet de loi de finances sera prochainement soumis au vote à l'Assemblée Nationale.

Il est rappelé que les deux MDE, sont à l'initiative des dynamiques jeunesse sur les 2 territoires et fondatrices de l'association BOGAJE. Le CA valide le soutien à la mobilisation nationale « **contre la mise à mort des Maisons de l'Emploi annoncée par l'Etat** » par l'interpellation du Préfet par les co-présidents.

7. Prochain CA

Le prochain CA est fixé au vendredi 18 janvier 2018 au siège l'Agglomération du Bocage Bressuirais. Les administrateurs sont invités à participer à 14h au Comité de suivi des co-financeurs puis à 16h au CA.

Le 06 décembre 2017